

○ **Etat-Civil, bienvenue et félicitations**

- Naissances de : Lina CHAIX-PONS, le 7 février 2012, domiciliée quartier du Villard et de Zoé MAMAN, le 25 mars 2012, du quartier des Ferauds
- Mariage de Coralie GODDEFROY et de Laurent GAUTIER le 14 juillet 2012 au Castellard-Mélan

○ **Festivités en 2012**

- **Fête votive le samedi 18 août 2012.** *Le Comité des Fêtes communique :*

Bonjour à tous,

Après la fête de l'hiver, **La Grelotine** – Comité des fêtes du Castellard-Mélan – vous propose la deuxième édition de la fête estivale ...

Cette année encore vous retrouverez au programme :

À 9h une randonnée accompagnée de 3h au départ de l'Église de Mélan vous conduira jusqu'au « Vieux Mélan » afin de redécouvrir notre territoire.

À midi la buvette ouvrira ses bouteilles et nous nous retrouverons sur le terrain communal de Ste Madeleine pour un pique-nique tire du sac.

L'après-midi promet d'être chargé : à 14h30 concours de boules à la mêlée (adultes et enfants jusqu'à 12ans), concours de contrée, et de 15h à 18h jeux pour enfants et stand de démonstration de massage.

À 16h aura lieu la Messe à l'Église de Mélan.

À 17h30 vous pourrez retrouver la Compagnie *Une Sardine Dans Le Plafond* qui interprètera "Les lauriers bio de César" de Didier FOUREL. Cette pièce qui reprend les personnages hauts en couleurs de Marcel Pagnol commente avec humour l'actualité à travers le prisme du développement durable.

Enfin à 19h00 nous aurons le plaisir de nous retrouver autour d'un apéritif convivial offert par le comité des fêtes ... S'en suivront à partir de 20h les traditionnelles grillades, frites, glaces.

À 21h débutera la musique avec le groupe TERTIO qui interprètera des reprises pop rock des années 70 – 80.

La fête du village est avant tout l'occasion de se rencontrer pour un moment convivial. Nous espérons vous voir nombreux !

Renseignements 06 37 07 71 93.

L'équipe de **La Grelotine**.

Tous les sentiers mènent au massif des Monges

Plus de 300 personnes se sont retrouvées pour la 17^e édition de cette fête

Que de monde dans les Monges, d'ordinaire bien peu fréquentés et même quasiment déserts hors du GR6 et des troupeaux en estive, en ce dernier samedi de juillet ! Pour la 17^e fois, la Fête du massif a en effet attiré une foule de randonneurs sur les sentiers et les grandes voies de transhumance ou "carraire" autrefois si fréquentés.

L'objectif des organisateurs, recréer entre les résidents et les usagers du massif les liens qui les unissaient à l'époque où l'on allait de la Blanchè et du Bès à Sisteron par les sentiers muletiers, quand on se mariait à Authon ou à Selonnet et qu'on allait danser à Auzet et veiller à Barles ou à Bayons, sont atteints. La fête de la randonnée est devenue un rendez-vous annuel incontournable pour les habitants du massif et leurs amis qui ont convergé en nombre vers le lieu de rendez-vous fixé cette année au cœur du massif, le lac des Monges. Ils s'y retrouvaient 300, dont plus de 200 venus à pied, et la photo souvenir prise au sommet des Monges à 2115 mètres d'altitude réunissait quelque 70 marcheurs partis de toutes les communes.

Rarement ce belvédère, qui



Les randonneurs ont posé au sommet des Monges qui aura rarement vu telle population. Ici, dans ce massif sauvage et fascinant, les paysages sont d'une rare beauté. / PHOTOS G.M.

offre un panoramique à couper le souffle sur 360°, aura-t-il vu telle population !

Un coin à partager

Certains ont effectué le parcours sur deux jours avec bivouac et tous ont observé le chamois, le mouflon, l'aigle royal, le circaète Jean-le-Blanc ou les immenses vautours fauve et moine de plus en plus nombreux dans le massif. Par Pelenquine, Costebelle, la Croix de

Veyre, l'Oratoire, les Cimettes, Clapouse ou Conaples, on se retrouvait à midi pour l'apéritif. Après les embrassades entre parents, amis ou simples connaissances des années précédentes, les biasses sortaient des sacs pour partager ce moment magique du repas en montagne. Une goutte de genépi et on descendait à Bayons où se poursuivait la fête avec les stands des producteurs des Monges et le superbe concert de Trigomigo,

chants traditionnels italiens du Val Varaïta, dans la belle église du village. On dansait sur la place, on prenait l'apéritif, puis 255 convives dégustaient d'excellents pieds et paquets sous le grand chapiteau dressé sur la place.

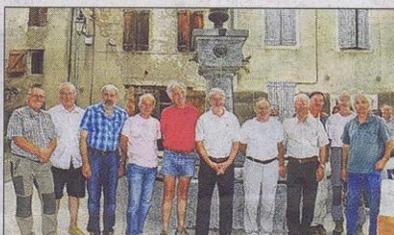
Pour la 17^e fois, on venait de fêter le massif des Monges, magique, sauvage et fascinant, au cours d'une de ces journées que l'on n'oubliera pas de sitôt.

Gilbert MATHIEU

LES NOUVEAUX VENUS

Une grande première à Le Castellard-Mélan en 2013

Avec ce quatrième tour du massif entamé l'an dernier à Barles, la Fête des Monges a inauguré un nouveau périmètre : non pas physique car les montagnes n'ont pas bougé, mais administratif puisque le Sivu regroupant Authon, Auzet, Barles, Bayons et Selonnet est devenu un Syndicat mixte composé des cinq communautés de communes concernées (Pays de Seyne, Trois Vallées, Sisteronais, Duyes-Bléone, La Mot-



te-Turriers) et s'est enrichi des deux communes : La Robine-sur-Galabre et Le Castellard-Mélan. Grande première l'an prochain, c'est cette commune qui recevra le 18^e Fête des Monges dans un lieu restant à définir. De quoi alimenter les discussions entre les élus, nombreux à Bayons autour du maire, Bernard Daumas, et de Claude Payan, président du Syndicat Mixte.

G.M.

○ **Les travaux réalisés pour l'amélioration et l'entretien des infrastructures communales**

- Sur le réseau d'eau : Le remplacement de tronçons de 250 ml canalisation principale 110 mm + le renouvellement de 5 branchements des particuliers + le raccordement des bouches incendie N°1 et 3 dans les secteurs de la Font du ROY et du Chapus.
- Le remplacement de la couverture tuile du bâtiment communal de Mélan, avec la pose d'un écran sous toiture et d'un double litelage pour créer un espace d'évacuation d'eau en cas de fuite. Remplacement des gouttières 33 cm. Sortie sur toiture des conduits d'aération :



- **Chapelle Ste Madeleine, la rénovation de la toiture et des façades par un artisan local, Y.Maschio du Planas, et la réparation du mur en pierres sèches par des groupes de jeunes du camp de Mélan**



○ **L'assainissement non collectif :**

L'assainissement non collectif est une filière pour le traitement des eaux usées des logements non raccordés à un réseau public de collecte principalement dans les zones rurales.

En France, pour 4 à 5 millions de logements, cette filière est reconnue pour son coût modéré de mise en œuvre pour la collectivité et son faible impact écologique.

Des règles claires et uniformes sur tout le territoire précisent les missions des Services Publics d'Assainissement Non Collectif, un SPANC a été créé par la commune le 7 juillet 2011, ses prestations sont gratuites, ce ne sera plus le cas à compter du 6 juillet 2016 (5 années maximum).

Principales dispositions règlementaires :

- Depuis le 1^{er} mars 2012, en application de l'article R 431-16 du code de l'Urbanisme, le particulier doit joindre à toute demande de permis de construire une attestation de conformité de son projet d'installation d'assainissement non collectif. Cette attestation est délivrée par le SPANC,
- depuis le 1^{er} janvier 2011, en application de l'article L271-4 du code de la construction et de l'habitation, le vendeur d'un logement équipé d'une installation d'assainissement non collectif doit fournir, dans le dossier diagnostic immobilier joint à tout acte (ou promesse de vente), un document daté de moins de 3 ans délivré par le SPANC,
- les arrêtés du 7 mars 2012 et du 27 avril 2012, précisent en particulier les critères d'évaluation des risques avérés de pollution de l'environnement et de danger pour la santé des personnes. La nature et les délais de réalisation des travaux pour réhabiliter les installations existantes sont déterminés en fonction de ces risques,
- les communes sont compétentes pour contrôler les installations d'assainissement non collectif. Toutes les installations doivent avoir été contrôlées une fois au 31 décembre 2012.

Contrôle des installations d'assainissement au Castellard-Mélan :

- depuis 2011, une dizaine d'installations d'assainissement non collectif ont été diagnostiquées sur le territoire de la commune. Aucune d'entre elles ne comportent de risques avérés pour l'environnement. Chaque propriétaire a reçu en retour l'attestation de diagnostic avec ou sans préconisation, ainsi qu'un exemplaire du règlement du SPANC communal.
- pour les installations non diagnostiquées à ce jour, les propriétaires recevront d'ici la fin de l'année un avis de passage, de l'une des personnes ayant suivies la formation nécessaire, à savoir madame PISSEMBON Marie-Jeanne ou monsieur JULIEN Jacques.

o **La gestion des déchets, en progrès :**

En 2011, pour l'ensemble des services de traitement des déchets de la Communauté des Communes Duyes-Bléone, le budget est en quasi équilibre, grâce notamment à une baisse significative du tonnage des ordures ménagères déposées dans les containers de proximité et à une montée en puissance des dépôts effectués à la déchèterie intercommunale de Pré Bouvet (chemin en face de la route qui monte au village de Mirabeau).

Ce résultat a été atteint grâce à la l'implication citoyenne d'un nombre croissant d'utilisateurs aux travers d'automatismes de tri sélectif qu'il convient de promouvoir :

1. Le compostage à domicile des déchets ménagers et déchets verts. Il est possible d'acquérir un composteur individuel auprès de la Communauté des Communes, par téléphone au 04.92.34.84.39 ou par courriel au technique@cddb.fr, son prix est de 15 euros.
2. Les déchets non-ménagers sont à dispatcher dans les colonnes de tri sélectif ou à déposer en déchèterie :

Colonnes de tri des Bourres ou de Barras	Déchèterie intercommunale du Lundi au vendredi de 15h à 18h et le samedi entre 9h-12h et 15h-18h
<ul style="list-style-type: none"> - Verres - Journaux et petits cartonnage - Emballages ménagers - Huile (aux Bourres) 	<ul style="list-style-type: none"> - Métaux et matériel électronique - Gravats - Cartons ondulés (aplatis svp) - Plastiques, matelas et autres divers - Piles et accumulateurs - Pneus - Cartouche encre imprimante - Déchets verts non compostables